

Le Gers, un département rural sous forte influence toulousaine à l'est

Insee Analyses Occitanie • n° 133 • Avril 2023



Le Gers fait partie des départements les plus ruraux, agricoles et âgés de France métropolitaine. Dans les prochaines décennies, le vieillissement de la population devrait s'accroître, s'accompagnant d'enjeux de renouvellement de la main d'œuvre et de prise en charge du grand âge. Raisons d'un cadre de vie caractéristique des territoires ruraux, la forte dépendance à la voiture, l'éloignement fréquent du lieu de travail, un habitat majoritairement constitué de maisons individuelles souvent grandes, rendent les Gersois particulièrement vulnérables au coût de l'énergie. L'est du département, largement tourné vers le pôle d'emploi toulousain, gagne de la population. L'essor du tourisme vert et le déploiement de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse pourraient constituer des atouts pour les territoires notamment du nord ou de l'ouest du département.

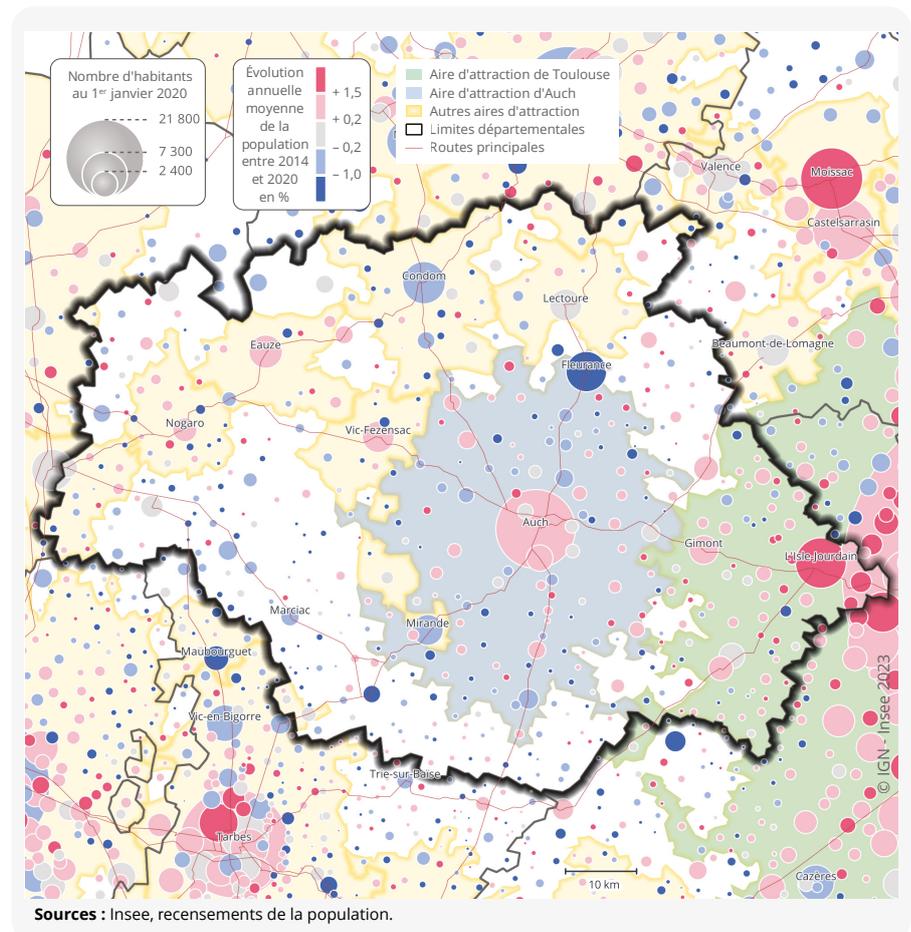
Le Gers compte 192 300 habitants au 1^{er} janvier 2022. Il fait ainsi partie des départements les moins peuplés de France métropolitaine. Par ailleurs, 84 % de ses habitants vivent dans une commune rurale, plaçant le département au troisième rang des départements français les plus ruraux après la Creuse et la Lozère. Le département est composé d'un maillage important de bourgs ruraux comme Condom, Fleurance, Eauze, Lectoure ou Vic-Fezensac. En 2020, seulement deux communes sont classées en communes urbaines : Auch, sa préfecture, la seule à dépasser 20 000 habitants (22 520 habitants en 2020) et l'Isle-Jourdain (9 220 habitants).

La population se stabilise grâce à une forte croissance à l'est

Après une lente érosion de sa population au XX^e siècle, le Gers enregistre un rebond démographique au début des années 2000 : + 0,8 % par an jusqu'en 2008 puis + 0,5 % par an entre 2009 et 2014. En revanche, ces dernières années, sa population se stabilise (+ 0,1 % entre 2014 et 2020). Ce ralentissement est la conséquence de la diminution des naissances et de la hausse des décès qui se traduit par un fort déficit naturel (- 0,5 % par an entre 2014 et 2020), dans un territoire qui reste attractif. La population augmente fortement à l'est du département, sous l'influence de Toulouse

► **figure 1.** Ainsi, dans les communes de la couronne de l'aire d'attraction de Toulouse, la population progresse depuis les années 2000 à un rythme soutenu. L'installation massive d'actifs plutôt jeunes travaillant dans la métropole régionale contraste avec la population plus âgée du reste du territoire.

► 1. Population au 1^{er} janvier 2020 et évolution annuelle moyenne entre 2014 et 2020



La densification est particulièrement forte dans certaines communes comme l'Isle-Jourdain dont la population croît de 1,7 % par an entre 2014 et 2020. Dans l'aire d'attraction d'Auch, la population n'augmente plus

malgré le dynamisme de l'agglomération : les arrivées sont supérieures aux départs mais ne compensent plus le déficit naturel. Le reste du département perd des habitants du fait du vieillissement de la population.

Certaines communes de l'ouest comme Eauze, Vic-Fezencas ou Nogaro dérogent cependant à ce constat et gagnent des habitants grâce aux migrations résidentielles.

Un mode de vie dépendant de la voiture

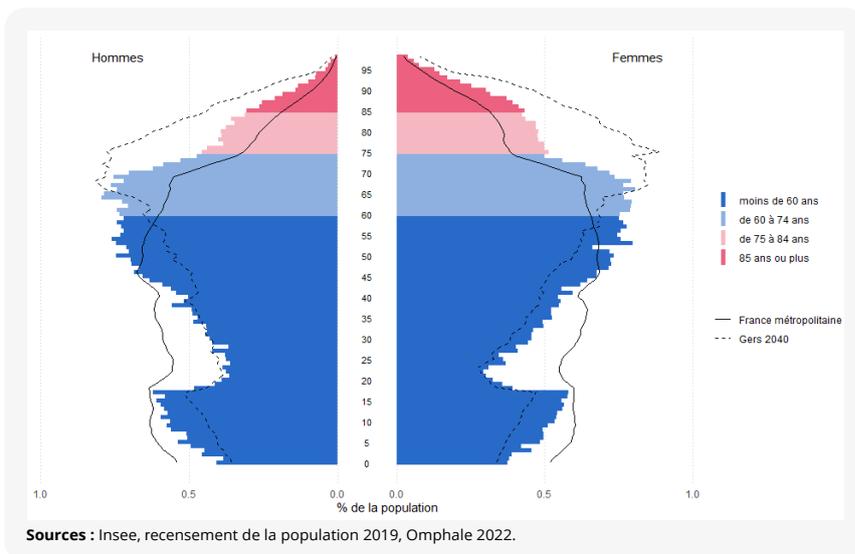
Dans le Gers, les déplacements sont nombreux, que ce soit pour accéder aux équipements, aux services ou pour aller travailler. Le niveau d'équipements du département est satisfaisant dans son ensemble. Les communes d'Auch et de Condom sont des pôles supérieurs et 14 autres communes sont des pôles intermédiaires

► **définitions.** Cependant, en raison de la forte dispersion des habitants sur le territoire, la population gersoise est souvent éloignée des équipements : quatre habitants sur dix vivent en dehors d'une commune pôle. Les habitants situés au nord et à l'ouest du département en sont les plus éloignés. Les temps d'accès sont longs également dans la couronne de l'aire de Toulouse à l'est du département (23 minutes en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme supérieure). Les habitants de l'aire d'attraction d'Auch bénéficient d'une meilleure accessibilité aux commerces et aux services (20 minutes en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme supérieure). L'éloignement des emplois génère également de nombreux trajets pour les actifs : 25 % d'entre eux travaillent à plus de 26 km de leur domicile et 19 % hors du département (principalement en Haute-Garonne). L'éloignement géographique du lieu de travail s'amplifie : en 2008, 42 % des actifs travaillaient dans leur commune de résidence ; ils ne sont plus que 37 % en 2019. L'arrivée d'actifs travaillant dans la métropole toulousaine intensifie ce phénomène : les habitants gersois de la couronne de l'aire d'attraction de Toulouse parcourent des distances plus importantes encore. Les nombreux déplacements des Gersois se font très majoritairement en voiture. C'est le cas de 84 % des trajets domicile-travail. Le Gers fait partie des départements français où les ménages possèdent le plus de voitures (neuf sur dix possèdent au moins une voiture et près de un sur deux en ont deux) et qui utilisent le moins les transports en commun. Par conséquent, les dépenses de carburant liées à l'utilisation quasi quotidienne de la voiture pour se rendre au travail ou pour tout autre déplacement sont parmi les plus fortes d'Occitanie. Elles sont supérieures de 13 % à la moyenne de la région (Source : Observatoire National de la Précarité énergétique).

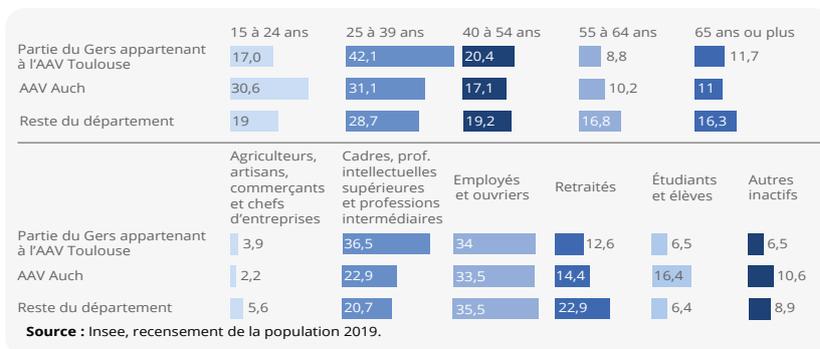
Une population âgée qui va encore vieillir

Le Gers est le 7^e département le plus âgé de France métropolitaine et le 2^e d'Occitanie

► 2. Répartition de la population selon l'âge en 2019 et projection en 2040



► 3. Profil des nouveaux arrivants (en%)



derrière le Lot. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 28 % de la population en 2019 ; elles étaient 24 % en 1999. Si les tendances démographiques se poursuivaient, 38 % de la population serait âgée de 65 ans ou plus en 2040 ► **figure 2.** Ce vieillissement est accentué par les migrations. En effet, l'arrivée de nombreux retraités notamment dans la partie la plus rurale du Gers hors influence de Toulouse ou d'Auch et les départs des jeunes accélèrent le vieillissement de la population ► **figure 3.** Au total, le département compte 140 seniors (personnes âgées de 65 ans ou plus) pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Ce rapport est encore plus élevé dans sa partie la plus rurale avec 170 seniors pour 100 jeunes. En revanche, il s'inverse dans les communes sous influence de Toulouse (80 seniors pour 100 jeunes). Le département doit faire face à l'accélération du vieillissement de sa population. En matière de santé, le territoire est plutôt bien équipé, que ce soit pour la prise en charge des seniors en institution, avec 106 places en Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus (contre 96 en France), ou pour le nombre de médecins omnipraticiens (143 pour 100 000 habitants contre 151 en France). Par contre, le département ne compte que 93 médecins spécialistes pour 100 000 Gersois, bien en dessous de la

moyenne française (188). Le renouvellement des professionnels de santé constitue un fort enjeu : en effet, la moyenne d'âge des médecins est particulièrement élevée (52,3 ans contre 50,5 ans en France en 2020) et le Gers fait partie des dix départements pour lesquels la baisse du nombre de médecins est la plus forte entre 2019 et 2020. Or, les difficultés d'accès aux équipements peuvent être un frein à l'implantation de professionnels de santé comme au maintien à domicile des seniors.

Une forte présence de petits établissements

Dans le Gers, le nombre total d'emplois oscille autour de 70 000 depuis 2008, l'augmentation des emplois tertiaires venant compenser les pertes dans l'agriculture et la construction. Le Gers se distingue par une forte présence de petits établissements : c'est le premier département français pour la part des établissements de un à neuf salariés. Les plus gros établissements du secteur marchand sont très dispersés sur le territoire ► **figure 4.** L'industrie, qui représente 11 % des emplois, résiste avec la présence de nombreuses industries agroalimentaires souvent en lien avec la production agricole locale (Les Canards d'Auzan, Fermiers du Gers, Prolainat,

Danone) mais aussi avec des grandes coopératives au carrefour de l'industrie, de l'agriculture et du commerce (Vivadour, Val de Gascogne). Les industries de la métallurgie contribuent également au maintien du secteur industriel dans le département. Le tertiaire, qui représente 71 % des emplois en 2019, s'est fortement développé, particulièrement dans l'est du territoire avec le développement des activités de services aux entreprises. Enfin, le Gers se distingue par sa proportion d'emplois non salariés, en lien avec le poids de l'agriculture : c'est, avec l'Aveyron, le département français où le poids de l'emploi non salarié est le plus élevé (22,5 %).

Le renouvellement de la main d'œuvre : un enjeu à venir

Plus que d'autres départements, le Gers va devoir faire face à l'enjeu du renouvellement de sa main d'œuvre. Si la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est importante, celle des 45-65 ans l'est également : 30 % des habitants du département ont entre 45 et 65 ans contre 26 % en Occitanie ou en France métropolitaine ► **figure 2**. Les 55-65 ans représentent 15 % de la population du Gers contre 12,5 % au niveau national. D'ici une quinzaine d'années, la moitié des agriculteurs comme des personnes travaillant dans l'hébergement médico-social et l'action sociale seront partis à la retraite. À l'inverse, la part des 18-45 ans est beaucoup plus faible qu'en France métropolitaine. De nombreux jeunes de 18 à 24 ans quittent le département, souvent pour poursuivre des études et ne reviennent pas s'y installer après. Cela concerne l'ensemble du territoire, y compris l'aire d'attraction d'Auch malgré un pôle universitaire qui regroupe notamment un IUT, une école supérieure du professorat et de l'éducation et un pôle de recherche en biotechnologie agroalimentaire et environnementale. Le départ des jeunes, courant dans les territoires ruraux, est particulièrement marqué dans le Gers : le taux de migration nette des 18-24 ans (- 5,75 % par an) est nettement plus déficitaire que dans les autres départements ruraux de la région.

Ainsi, selon les dernières projections de population, la population augmenterait légèrement dans le Gers jusqu'en 2040 si les tendances démographiques actuelles se poursuivaient, mais le nombre des 20-65 ans reculerait de 12 % d'ici là, soit un déficit de 12 000 personnes par rapport à aujourd'hui.

L'agriculture face aux défis environnementaux

Le Gers est le 2^e département français le plus agricole derrière le Cantal. Le secteur agricole y représente 11,5 % des emplois en 2019 contre 2,6 % en France métropolitaine. La production agricole est diversifiée,

► Encadré - Des grands logements souvent anciens et sous-occupés

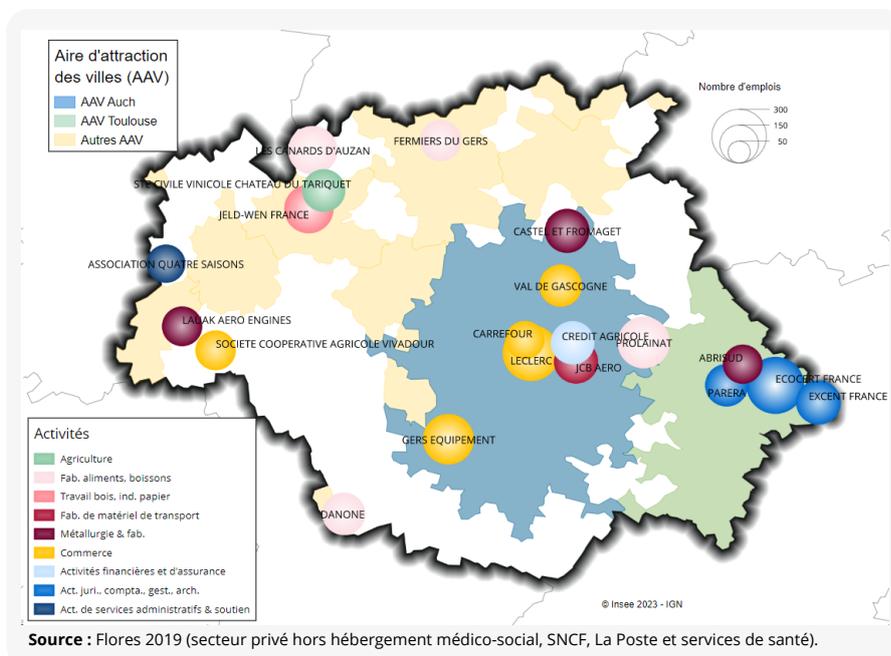
Dans le Gers, le modèle d'habitat est très consommateur d'espace. Comme dans beaucoup de territoires ruraux, les logements sont grands avec une large majorité d'habitats individuels : 83 % des résidences principales sont des maisons, plaçant le Gers en 9^e position des départements français pour cette part. La moitié de ces logements possèdent plus de cinq pièces.

En lien avec le vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages, beaucoup de logements sont en situation de sous-occupation : 85 % des résidences principales sont sous-occupées et 36 % le sont très largement ► **définitions**. C'est particulièrement le cas dans la partie du département hors influence d'Auch, mais aussi dans la partie est du département où la population est pourtant moins âgée et les logements plus récents.

Le parc de logements est parmi les plus anciens des départements français : 35 % des résidences principales ont été construites avant 1946. Les risques de passoires thermiques sont importants. Parmi les résidences principales, 17 % sont encore chauffées au fioul. Par ailleurs, 26 % utilisent du bois ou des pellets, combustibles dont le prix a particulièrement augmenté ces derniers mois. Compte tenu des caractéristiques des logements et de la forte utilisation de la voiture, les Gersois, nombreux en situation de vulnérabilité énergétique, sont particulièrement concernés par le renchérissement de l'énergie.

En 2019, 11 800 logements sont vacants dans le département, soit 10,6 % de l'ensemble du parc. Cette proportion augmente depuis 1968. La vacance peut être provisoire et de courte durée mais, dans le Gers, la moitié des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans (6 300 logements). Ce sont souvent des logements anciens, détenus par des propriétaires âgés et qui sont jugés « peu confortables » selon le classement cadastral. La réhabilitation de ces logements pourrait constituer une opportunité dans un contexte de nécessaire sobriété foncière.

► 4. Les principaux employeurs du secteur privé dans le département



orientée vers les grandes cultures (céréales, oléagineux...) mais également réputée pour les élevages (bovin, avicole...) et la viticulture (vin de Gascogne, armagnac...). Les exploitations restent de taille modeste et le département se caractérise par la prééminence de petites et moyennes exploitations (moins de 250 000 euros de production brute standard) qui gèrent 70 % de la surface agricole utilisée ► **définitions**. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a baissé mais moins qu'ailleurs (- 14,5 % en dix ans contre - 19,2 % en France métropolitaine). L'élevage a diminué, l'agriculture gersoise se tournant de plus en plus vers les productions végétales. Sur la décennie, l'agriculture biologique (AB) s'est fortement développée : le nombre d'exploitations sous signes officiels de qualité AB a été multiplié par 4,2. Dans le département,

23,4 % des surfaces agricoles sont orientées en agriculture biologique, plaçant le Gers au 12^e rang des départements de France métropolitaine. Certaines exploitations sont organisées pour répondre aux grands marchés nationaux ou à l'exportation. D'autres combinent transformation et commercialisation en circuit court. Une exploitation sur dix transforme tout ou partie de sa production. L'agriculture gersoise est particulièrement concernée par les défis du XXI^e siècle. Elle devra adapter ses pratiques au changement climatique car le territoire sera particulièrement touché par l'augmentation des phénomènes de fortes chaleurs. Les tensions sur la ressource en eau devraient croître. La protection contre la multiplication des risques sanitaires dans les élevages (grippe aviaire en particulier) constitue déjà un enjeu.

Des rémunérations faibles mais un niveau de vie dans la moyenne

Le Gers bénéficie d'un taux de chômage faible qui s'établit à 6,1 % en 2021, le 12^e le plus bas de France métropolitaine. En revanche, les rémunérations sont moins élevées qu'ailleurs : le niveau des salaires en équivalent temps plein et les revenus des non-salariés sont parmi les plus faibles de France. Ceci est fortement lié au poids de l'agriculture, secteur souvent peu rémunérateur (en 2019, un agriculteur non salarié du Gers gagne en moyenne 1 084 euros par mois contre 1 955 euros pour un actif non salarié d'un autre secteur). Par ailleurs, le temps partiel est particulièrement développé dans le département (19,7 % des salariés du Gers sont à temps partiel contre 17,3 % en France). Pour autant, le niveau de vie s'élève à 20 950 euros par an en 2019, proche de la moyenne de France métropolitaine. Il est même un des plus hauts d'Occitanie après celui de la Haute-Garonne. Le taux d'activité des femmes est élevé et le poids des revenus du patrimoine est important, ce qui compense la relative faiblesse des revenus d'activité. Les revenus du patrimoine représentent 10,7 % du revenu disponible des ménages, positionnant le Gers à la 19^e place des départements français. Les revenus du patrimoine sont particulièrement importants pour les retraités mais aussi pour les non-salariés qui sont très souvent des agriculteurs. La composition des revenus diffère selon les territoires : les revenus du

patrimoine et les retraites pèsent davantage pour les habitants vivant hors influence de Toulouse ou d'Auch. À l'inverse, les revenus d'activité pèsent fortement dans l'ensemble des revenus des Gersois habitant dans la couronne de l'aire toulousaine. Leurs emplois sont souvent plus rémunérateurs, tirant leur niveau de vie vers le haut.

Dans le département, le taux de pauvreté atteint 15 % en 2020, bien en deçà du taux régional (16,8 %). Cependant, le Gers se classe en 5^e position des départements français pour le taux de pauvreté des plus âgés : 15,4 % des personnes âgées de 75 ans ou plus ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté contre 12,6 % en Occitanie et 9,9 % en France métropolitaine. Les revenus plus faibles des retraités agricoles particulièrement présents dans le département (16,5 % de retraités agricoles chez les 65 ans ou plus) expliquent en partie ce niveau élevé de pauvreté des plus âgés.

Des atouts pour le développement du tourisme vert

Dans le Gers, le tourisme est moins développé que dans les autres départements ruraux d'Occitanie : 7,3 % des emplois marchands sont liés au tourisme contre 8,7 % dans le Lot et 9,8 % en Lozère. L'offre d'hébergements touristiques est faible avec seulement une cinquantaine de campings et d'hôtels sur le territoire. Le nombre de chambres d'hôtels

et d'emplacements de camping est trois fois plus faible que dans l'Aveyron et deux fois moindre que dans le Lot ou en Lozère. Le Gers compte 9 800 résidences secondaires (8,5 % des logements) dont les propriétaires sont plus souvent qu'ailleurs étrangers notamment anglais ou belges : en 2019, 16 % des résidences secondaires sont détenues par des étrangers contre 10 % en Occitanie. Pour autant, le département dispose d'un fort potentiel pour développer le tourisme vert. Le maillage de bastides et de sites touristiques sur tout le territoire est un atout : Auch, Marciac et Armagnac Abbaye et Cités sont répertoriés parmi les grands sites d'Occitanie et la Collégiale de la Romieu et la cathédrale Sainte-Marie d'Auch sont des monuments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Le tourisme événementiel y est déjà bien développé avec des festivals comme « Jazz in Marciac », des férias ou des événements autour de la gastronomie comme les marchés au gras. Enfin, l'accessibilité du territoire devrait être à l'avenir renforcée avec la future ligne à grande vitesse (LGV) qui doit desservir la commune d'Agen, proche des communes du nord du Gers comme Lectoure et Fleurance. ●

Axelle Bonzi, Christophe Péalapat



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions, sources

L'**aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de densité de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Un **pôle de services supérieur** est une commune qui possède au moins 24 des 47 équipements dits de gamme supérieure (urgences, hypermarché, cinéma, gare, Pôle emploi, médecins spécialistes...).

Un **pôle de services intermédiaire** est une commune qui possède au moins 19 des 37 équipements dits de gamme intermédiaire (banque, école de conduite, contrôle technique automobile, piscine, supermarché...).

La **production brute standard** décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage (revenu à disposition pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC permettent de tenir compte des économies d'échelle liées à la composition du ménage : une UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national une année donnée, soit 1 120 euros mensuels par UC en 2020.

Un logement est en situation de **sous-occupation très accentuée** s'il dispose d'au moins trois pièces en plus de celles correspondant à la situation d'occupation « normale ». Cette situation « normale » est établie par exemple à une pièce pour une personne seule (ou deux pièces si aucune ne fait plus de 25 m²), à deux pièces pour un couple sans enfant et à trois pièces pour un couple avec un enfant.

► Pour en savoir plus

- « L'Aveyron, un département rural aux dynamiques d'emploi et de population contrastées selon les territoires », *Insee Analyses Occitanie* n° 134, avril 2023.
- « Le Lot, un département rural dynamisé par l'industrie et le tourisme », *Insee Analyses Occitanie* n° 132, avril 2023.
- « La Lozère, des atouts pour résister aux crises », *Insee Analyses Occitanie* n° 131, avril 2023.
- « Les dynamiques démographiques dans les départements d'Occitanie », *Insee Dossier Occitanie* n° 17, janvier 2023.
- « L'Occitanie, première région française pour le nombre de résidences secondaires », *Insee Analyses Occitanie* n° 107, juillet 2021.
- « Un habitant sur deux potentiellement exposé à de fortes chaleurs à répétition dans les prochaines années », *Insee Analyses Occitanie* n° 92, février 2020.
- Résultats du recensement agricole 2020.

